APPROPRIATION

(export du DFSM au 16/11/2026 à 07:25)

[1] APPROPRIATION Sciences de la nature - Physique

nom fém.
Etymologie FEW IX 460: proprius

Définition Fait de s'approprier un corps en se plaçant à l'intérieur sans s'y incarner.

Notes

- syn APPLICATION

Citations

- Il ne convient pas se un ange meut un corps que, pour ce, il li donne vie ne que il soit en tel corps par union et informacionou autrement fors applicacion voluntaire ou appropriacion .
  Nicole Oresme [Aristote], *Livre du ciel et du monde, 1377, III, 8, p. 622.*